

Cour d'appel : METZ	CDAD de la Moselle	TJ : METZ
Autres TJ : <ul style="list-style-type: none"> - SARREGUEMINES - THIONVILLE 		Population : 1 043 522 habitants
	Tél. : 03 87 56 83 82 Adresse : Tribunal Judiciaire de Metz 3 rue Haute-Pierre 57000 METZ Courriel : cdad-moselle@justice.fr Site internet : www.cdad-moselle.justice.fr	4 MJD : <ul style="list-style-type: none"> - Faulquemont - Forbach - Val de Fensch - Woippy
Autres CDAD du ressort : /	Date de la convention initiale : 12 décembre 2000 Date du dernier renouvellement : 23 septembre 2019	Président : Monsieur Pierre WAGNER Tél. : 03 87 56 75 31 Courriel : p.tj-metz@justice.fr
MDPAAD : Madame Caroline CHOPE Tél. : 03 87 56 83 81 Courriel : caroline.chope@justice.fr	Régime : <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité publique - Personnel de droit public 	Secrétaire général / Coordinateur : Madame Virginie THOMAS Tél. : 03 87 56 83 82 Courriel : cdad-moselle@justice.fr

**Coordonnées du rédacteur du rapport :
Madame Virginie THOMAS**

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	12/12/00
Date d'approbation	ND
Date de publication	ND
Durée	6 ans
Comptabilité	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	12/12/00
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	Aucun

1.1.2 Renouvellements de conventions

Date de signature du renouvellement de la convention initiale	20/04/07
Date d'approbation	23/04/07
Date de publication	24/04/07
Durée	6 ans renouvelable tacitement
Comptabilité	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	20/04/07
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention initiale	01/02/13
Date d'approbation	06/03/13
Date de publication	22/04/13
Durée	6 ans renouvelable tacitement
Comptabilité	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	20/04/07
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	Aucun
Date de signature d'un avenant	26/03/15
Date d'approbation	20/01/16
Date de publication	02/03/16
Durée <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	

Date de signature d'un avenant	27/11/17
Date d'approbation	05/10/18
Date de publication	20/11/18
Durée <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	

Date de signature d'un avenant	23/09/19
Date d'approbation	10/11/20
Date de publication	13/11/20
Durée <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	

<i>initiale)</i>	
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	

1.2 Composition du CDAD

1.2.1 Membres de droit

Préciser l'institution ou l'organisme (ne pas indiquer les prénom et nom des membres)

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	<i>Le Préfet de la Moselle</i>
- le président du TJ du chef-lieu du département,	<i>Le Président du TJ de Metz</i>
- et le procureur de la République près ce TJ	<i>Le Procureur de la République près le TJ de Metz</i>
Le département, représenté par le président du conseil départemental	<i>Le Président du Conseil Départemental de la Moselle</i>
L'association départementale des maires	<i>La Fédération Départementale des Maires de Moselle</i>
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	<i>L'Ordre des Avocats du Barreau de Metz</i>
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	<i>La CARPA de Metz</i>
La chambre départementale des huissiers de justice	<i>La Chambre des Huissiers de Justice de la Moselle</i>
La chambre départementale des notaires	<i>La Chambre des Notaires de la Moselle</i>
L'association	<i>L'association Union Départementale CLCV de la Moselle</i>

1.2.2 Membres associés

<i>La commune de Creutzwald, représentée par son maire ou son délégué</i>
<i>Le District Urbain de Faulquemont, représenté par son Président ou son délégué</i>
<i>La Commune de Metz, représentée par son maire ou son délégué</i>
<i>L'Ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, représenté par son Bâtonnier ou son délégué</i>
<i>L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle, représentée par son Président ou son délégué</i>
<i>Metz Métropole, représentée par son Président</i>

1.2.3 Personnes qualifiées

<i>Le Magistrat de la Cour d'Appel désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz</i>
<i>Le Magistrat du Tribunal Judiciaire désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz</i>
<i>Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Moselle</i>
<i>Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville</i>
<i>Le Président de l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)</i>
<i>Le Président du CIDFF Metz</i>
<i>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle</i>
<i>Le Secrétaire Général de la CFDT Moselle</i>
<i>Le Président de l'Association DUOVIRI – Médiation Pénale</i>
<i>Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)</i>
<i>Le Président de l'Association UFC Que Choisir (Thionville)</i>
<i>Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane</i>

<i>Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines</i>
<i>Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Thionville</i>
<i>Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)</i>
<i>Le Président de l'association CIDFF Moselle-Est</i>
<i>Le Président de l'association des conciliateurs de justice de la Moselle</i>
<i>Le Président de l'association CRESUS Lorraine</i>
<i>Le Président de l'association APSIS EMERGENCE</i>
<i>Le Président de l'association Centre de Médiation Interentreprises (CMIM)</i>
<i>Le Président de l'association THIONVILLE MEDIATION</i>

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunion de l'assemblée générale

Dates	Ordre du jour
05/03/2020	I - Approbation du compte financier 2019, II - Actions du CDAD réalisées en 2019, III - Actions en cours et projets du CDAD pour 2020, IV - Questions diverses.

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

Dates	Ordre du jour
02/07/2020	I - Examen des demandes de subventions pour 2020 II - Décision modificative numéro 1 du budget 2020 III - Questions diverses
24/11/2020	I - Décision modificative numéro 2 du budget 2020 II – Présentation et vote du budget 2021 III – Perspectives d'évolution du dispositif des Antennes de Justice de Behren-lès-Forbach et Creutzwald IV – Questions diverses

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative aux assemblées générales du CDAD. Ils n'interviennent pas lors des conseils d'administration du CDAD. Lors de l'assemblée générale du 5 mars 2020, les chefs de juridiction du TJ de Thionville étaient excusés, et la présidente du TJ de Sarreguemines était présente et représentait le procureur près ledit tribunal.

Concernant les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale du CDAD de la Moselle : tous les membres et personnes qualifiées participent régulièrement ou donnent pouvoir.

L'assemblée générale du 5 mars 2020 a pu se tenir en présentiel ainsi que les deux conseils d'administration des 2 juillet et 24 novembre 2020.

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ **Éléments généraux :**

L'essentiel des ressources financières du CDAD de la Moselle réside dans la subvention octroyée chaque année par la Chancellerie, à laquelle s'ajoutent les subventions de fonctionnement du Conseil Départemental de la Moselle et de Metz Métropole, ainsi que les contributions financières de certains membres.

Le CDAD a poursuivi en 2020 ses demandes de subventions auprès d'autres financeurs et a obtenu des subventions de la part de la Préfecture de la Moselle dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence.

L'apport en nature des membres associés du CDAD et des collectivités locales est important, notamment dans la prise en charge des structures d'accès au droit (mise à disposition d'un local et de personnel chargé de coordonner les actions au sein de ces lieux), et le cofinancement des permanences d'avocats.

En outre, les permanences délivrées à titre gratuit par les professionnels du droit allègent considérablement les charges financières du CDAD.

L'exercice budgétaire 2020 du CDAD se solde par un bénéfice de 1 619,11 €.

Ce bénéfice s'explique notamment par une réduction des dépenses d'intervention des avocats, due à un mouvement de grève national du 11 janvier au 13 mars 2020, suspendant toute consultation dans les structures d'accès au droit. Cette période a ensuite été suivie du confinement ordonné par le gouvernement.

Lors du conseil d'administration du CDAD du 2 juillet 2020, les membres ont décidé de soutenir les associations qui n'ont pu assurer des permanences physiques dans les lieux d'accès au droit durant les périodes de confinement, et qui ont proposé des informations par téléphone ou par mail.

❖ **Pilotage budgétaire :**

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du CDAD, avec les éléments suivants : le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les cofinanceurs, la subvention demandée au CDAD, un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

S'agissant des permanences d'avocats, le CDAD est à l'écoute de chaque Barreau et des structures qui accueillent les avocats.

En 2020, les bons de consultations en droit du travail proposés à la MJD de Woippy ont été supprimés, en raison d'une trop faible demande.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2020 :**

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice 2020 à la somme de 96 375,55 €, correspondant à environ 6,18 mois d'activités.

Selon l'agent comptable du CDAD, ce fonds de roulement ne peut être moindre, eu égard notamment à la situation de Madame THOMAS, salariée du groupement.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du CDAD sont globalement conformes à l'annexe financière de la convention constitutive qui date de 2013. Cette annexe n'a pas été modifiée pour éviter une demande de renégociation à la baisse de leur participation financière.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2020 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	210000	153739	01/05//20
Subvention complémentaire n° 1	2877,9	2880	30/06/20
Subvention complémentaire n° 2			
Subvention complémentaire n° 3			
TOTAL :			156619
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			88,65%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	30 045,15 €	56,38%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	23 250,00 €	43,62%	7 000,00 €	100,00%	5 000,00 €	100,00%
TOTAL :	53 295,15 €	100,00%	7 000,00 €	100,00%	5 000,00 €	100,00%

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public.

Madame THOMAS est régulièrement en contact avec Madame MIO, agent comptable du CDAD.

Le Président du CDAD associe l'agent comptable à l'élaboration du budget prévisionnel.

L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Madame MIO a annoncé au membres du conseil d'administration du 24 novembre 2020 qu'elle ne poursuivrait pas son activité d'agent comptable du CDAD en 2021.

En 2020, le CDAD de la Moselle n'a utilisé aucun outil comptable spécifique, les règles de la GBCP étant toutefois respectées, avec la présentation du budget selon les modèles GBCP, l'établissement, la conservation et la transmission des documents et pièces justificatives sous format dématérialisé.

En raison du départ de Madame MIO, il a été décidé de faire appel à la société GFI pour la mise en place d'un logiciel de comptabilité adapté aux CDAD, à compter de 2021.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition

2020 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice, etc.)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste, etc.)

➤ Personnel recruté par le CDAD

2020 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD, etc.)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste, etc.)
Virginie THOMAS	Public	CDD	63140,87	100,00 %	12	Coordinatrice / Juriste

Le contrat de Madame THOMAS a été renouvelé pour 3 ans, à compter du 1er décembre 2019. La différence de rémunération annuelle entre 2020 et 2019 (66 454,34 €) s'explique par le changement de date de versement des cotisations IRCANTEC. Depuis 2019, les cotisations IRCANTEC sont versées trimestriellement. En 2019, le CDAD a versé la cotisation annuelle 2018 et 3 versements trimestriels pour 2019, soit un total de 6 795,42 €. En 2020, 4 cotisations trimestrielles IRCANTEC ont été versées.

➤ Volontaire en service civique

2020 – Volontaire en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
Sébastien BRARD	6	Accueil des scolaires au Tribunal Judiciaire de Metz / Mise à jour du site internet du CDAD de la Moselle

Le CDAD a sollicité le Centre de Renseignements et d'Informations – Bureau Information Jeunesse (CRIBIJ) de Metz pour les formalités de recrutement d'un volontaire en service civique. Une convention de mise à disposition d'un volontaire a été signée avec le CRIBIJ le 2 mars 2020. Monsieur Sébastien BRARD a démarré sa mission le 2 mars 2020. Il a suivi une formation Valeur de la République et Laïcité avec Madame THOMAS, organisée par la DDCS de la Moselle les 9 et 10 mars 2020. La crise sanitaire a empêché Monsieur BRARD d'accueillir les scolaires au sein du Tribunal Judiciaire de Metz. Il a pu, pendant la période de confinement, mettre à jour le site internet du CDAD de la Moselle et recenser les adresses pour le projet de plaquettes à destination de femmes victimes de violences conjugales en Moselle.

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

Il a écourté sa mission pour un nouveau projet professionnel.

➤ **Expérimentation SNU (service nationale universel)**

Le CDAD de la Moselle n'a pas été sollicité pour participer à cette expérimentation.

III. ACTIONS MENEES

L'année 2020 a été une année très particulière qui a obligé le CDAD de la Moselle à s'adapter aux circonstances.

Ainsi, de janvier à mars 2020, le mouvement de grève national des avocats a suspendu toutes les permanences de cette profession dans les lieux d'accès au droit du département. Les usagers ont été orientés vers les permanences d'associations qui ont pu les renseigner, dans la mesure du possible.

L'annonce de la fin de la grève début mars 2020 a été suivie par l'annonce du premier confinement, avec la fermeture des juridictions et des lieux d'accès au droit.

Le CDAD a tenu à assurer un contact avec les usagers et a investi dans un téléphone portable.

Le site internet du CDAD a également permis aux usagers de prendre connaissance des coordonnées des associations qui ont assuré durant cette période des permanences téléphoniques et par mail.

Une attention particulière a été portée aux victimes de violences conjugales.

Le déconfinement en mai 2020 a permis la réouverture progressive des structures d'accès au droit, en fonction des capacités d'accueil et du respect des gestes barrières.

Le CDAD de la Moselle a financé les équipements nécessaires (masques, gels, lingettes) à destination des intervenants, grâce à des crédits fléchés par le Ministère de la Justice. Madame THOMAS s'est déplacée dans toutes les structures pour l'approvisionnement, pour soutenir et rester à l'écoute des greffiers et agents d'accueil.

Les permanences d'avocats ont repris progressivement mais la plupart s'effectuent par téléphone.

En 2020, le CDAD de la Moselle a participé à la création des quatre France Services du département.

En raison de la crise sanitaire, les actions à destination des jeunes ont dû être annulées, ainsi que la Journée Nationale de l'Accès au Droit et le regroupement à Metz des CDAD de l'Est de la France.

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2020

Deux nouveaux lieux d'accès au droit ont été créés en 2020 : les France Services d'Entringe et de Morhange ; les France Services d'Ennery et de Vic-sur-Seille ne bénéficiant pas d'accès au droit en 2020.

La création de ces structures résultent d'initiatives des collectivités locales.

Pour Entringe, le CDAD a répondu favorablement aux sollicitations de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la mise en place de permanences d'accès au droit, pour développer le maillage territorial et pallier le manque de visibilité du PAD de Thionville.

Pour Morhange, il s'agit d'une ancienne MSAP qui a été labellisée France Service et qui disposait de permanences d'accès au droit (ADIL 57, CRESUS Lorraine et conciliation) avant sa labellisation.

Aucun lieu d'accès au droit n'a été fermé.

3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2020

▪ Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD ³)	Nombre de personnes reçues en 2020 ⁴
MJD Faulquemont		3120
MJD Forbach		5236
MJD Val de Fensch		3494
MJD Woippy		4522
PAD de Borny	PAD	1106
PAD de Château-Salins	PAD	164
PAD de Thionville	RAD	187
RAD de Phalsbourg	RAD	100
PAD TJ Metz	RAD	183
PAD TJ Sarreguemines	RAD	124
PAD TJ Thionville	RAD	87
PAD Tribunal de Proximité Sarrebourg	RAD	47
Antenne de Justice de Behren-lès-Forbach	RAD	120
Antenne de Justice de Creutzwald	RAD	1810
TOTAL :		20300

La crise sanitaire a eu notamment pour conséquence de développer les permanences en distanciel, et plus particulièrement par téléphone, les structures d'accès au droit n'étant pas équipées pour assurer des visioconférences.

Concernant les permanences par téléphone des avocats, les agents des structures transmettent directement la liste des personnes ayant pris rendez-vous à l'avocat de permanence, à charge pour lui de faire un retour des consultations à l'agent, ce qui n'est pas toujours le cas. Les données statistiques sont en conséquence moins fiables que lorsque les permanences sont assurées en présentiel dans les structures.

▪ Lieux spécialisés

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés ⁵	Nombre de personnes reçues en 2020 ⁶
PAD pénitentiaire Metz Queuleu	RAD	PAD en établissement pénitentiaire - interventions aux CPA, QPA/QPS et PAD	30
PAD pénitentiaire Sarreguemines	RAD	PAD en établissement pénitentiaire : entretiens individuels et collectifs	5
Restaurants du Cœur	RAD	Permanences en centres d'association caritative pendant la campagne d'hiver (novembre 2020-mars 2021)	8
SPUL (Service de Psychiatrie d'Urgences et de Liaisons) Hôpital	RAD	Certaines personnes hospitalisées, dont la situation relève	5

³ (lieu à rattacher impérativement à l'une de ces dénominations conformément à la fiche envoyée sur ce sujet aux CDAD à la suite du sondage réalisé en 2017)

⁴ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

⁵ (jeunes, personnes âgées, personnes étrangères, personnes handicapées, PAD en hôpital psychiatrique, PAD en établissement pénitentiaire, lieu d'accès au droit en établissements scolaire, en maisons de retraite, en centres d'associations caritatives, en centre d'hébergement d'urgence, en centres d'accueil des demandeurs d'asile, etc.)

⁶ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

Mercy		du service d'aide aux victimes, compte tenu des problématiques exposées, bénéficient de primo-informations relevant d'une problématique familiale/conjugale, du droit du travail, de procédures civiles (tutelle, curatelle, successions...).	
Lieu d'accueil de jour « Inform'elles »	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence	420
Unité de Consultation Médico-Judiciaire (UMJ) à l'HIA Legouest à Metz	RAD	L'association CIDFF Metz-Thionville reçoit les victimes prises en charge par l'UMJ dans le cadre d'un entretien d'information juridique	65
« LEA » Lieu d'écoute et d'accueil de Thionville	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence en partenariat avec l'association ATHENES	52
PAD à la Maison des Adolescents de la Moselle	RAD	Jeunes (mineurs et jeunes majeurs), parents et professionnels (santé, éducation)	6
TOTAL :			577

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont entraîné une augmentation des appels téléphoniques vers des lieux d'écoute et d'accueil pour les victimes de violences conjugales, comme « Inform'elles » à Metz et « LEA » à Thionville.

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

❖ Dispositifs d'accès au droit en juridiction

Juridiction	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics, etc.)	Nombre de personnes reçues en 2020 dans le cadre du PAD/RAD ⁷
METZ	RAD	Avocats	183
SARREGUEMINES	RAD	Avocats	77
SARREGUEMINES	RAD	Association CIDFF Moselle Est	47
THONVILLE	RAD	Avocats	87
SARREBOURG	RAD	Association CIDFF Metz Thionville	47
TOTAL :			441

Les permanences avocats au sein des juridictions ont été assurées après le déconfinement de mai 2020 par voie téléphonique.

Les relations entre les RAD TJ et les SAUJ des juridictions sont constructives dans la mesure où le personnel du SAUJ oriente les usagers ayant des questions spécifiques auxquelles il ne peut pas répondre vers les permanences des RAD TJ.

Les intervenants sollicitent le SAUJ pour l'obtention de formulaires et pour le suivi de procédures en cours.

La complexité réside dans les prises de rendez-vous car les SAUJ n'assurent pas cette formalité.

⁷ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

Les usagers doivent contacter l'ordre des avocats de Metz et de Sarreguemines et la MJD du Val de Fensch pour les permanences avocats. Seules les permanences assurées par l'association CIDFF Moselle-Est au TJ de Sarreguemines sont assurées sans rendez-vous.

Depuis le déconfinement de mai 2020, les usagers doivent prendre rendez-vous avec l'association CIDFF Metz Thionville pour les permanences assurées au Tribunal de Proximité de Sarrebourg.

❖ *Dispositifs d'accès au droit dans les France Services (FS)*

France Services	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	La structure est-elle itinérante (bus, caravane, pirogue, etc.) ou fixe ?	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics, etc.)	Nombre de personnes reçues en 2020 dans le cadre du PAD/RAD ⁸
ENTRANGE	RAD	FIXE	Associations / Conciliateur de Justice	20
MORHANGE	RAD	FIXE	Associations / Conciliateur de Justice	NC
			TOTAL :	20

Le CDAD n'a pas de contact avec la FS de Morhange, ancienne MSAP mais des permanences d'associations (CRESUS, ADIL 57) et d'un conciliateur de justice y sont assurées.

Pour les France Services d'Ennery et de Vic-sur-Seille, aucune permanence d'accès au droit n'a été mise en place en 2020. Un projet de permanence avec un conciliateur de justice est en cours dans ces deux structures en 2021.

3.1.4 Evaluation

Concernant la fréquentation des lieux d'accès au droit

La fréquentation dans les lieux d'accès au droit a diminué par rapport à 2019, en raison du mouvement de grève national des avocats pendant 3 mois et de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture des lieux pendant 2 mois et des réouvertures progressives.

Le nombre de personnes reçues en 2020 s'élève à un total de **20 897 personnes**, contre 28 486 personnes en 2019.

Les consultations et renseignements téléphoniques ont augmenté par rapport à 2019. Depuis la reprise des permanences d'avocats, celles-ci s'effectuent en majorité par téléphone. Les rendez-vous sont gérés par les agents des structures.

Certaines associations ont proposé d'assurer des permanences téléphoniques pendant le confinement (CIDFF, CLCV, ADIL 57) et de répondre également par mail.

Aucune visioconférence n'a pu être assurée car les structures ne sont pas dotées du matériel nécessaire.

Il est à signaler que Madame THOMAS reçoit également des appels téléphoniques et des mails via le site internet du CDAD de la Moselle, où elle oriente les usagers vers des structures et/ou des permanences spécialisées.

Pendant la période de confinement de mars à mai 2020, le CDAD a décidé d'acquérir un téléphone portable afin que les usagers puissent contacter Madame THOMAS, en télétravail durant cette période. Le numéro a été diffusé sur le site internet du CDAD. Sur ce site, de nombreuses informations ont été indiquées, notamment les numéros d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Les personnes reçues dans les lieux d'accès au droit sont en grande majorité domiciliées dans le département. La proportion de personnes provenant de départements limitrophes est minime. Il s'agit dans ce cas de personnes qui travaillent en Moselle.

La provenance sociologique des personnes reçues est très variée. D'après les retours des intervenants, autant d'hommes que de femmes se rendent dans les structures, des couples, des familles (parents/enfants, frères/sœurs..). Les personnes sans emploi et les retraités sont plus importantes que les actifs et les étudiants.

⁸ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

Les personnes de nationalité étrangère sont très nombreuses à venir dans les structures, pour être aidées dans leurs démarches de régularisation de leur statut. L'association LA CIMADE assure des permanences téléphoniques et par mail depuis le déconfinement.

Concernant les intervenants

Les associations qui interviennent sur les lieux d'accès au droit sont :

- Í **des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit** (ADIL 57 pour le droit au logement, AIEM et ATHENES pour les femmes victimes de violences conjugales, ATAV, CIDFF Metz Thionville et CIDFF Moselle Est, CLCV 57 pour le droit au logement et le droit de la consommation, CRESUS LORRAINE pour des problèmes de surendettement ou de déséquilibre budgétaire, DUOVIRI pour des informations juridiques pluridisciplinaires, FAMILLES DE FRANCE pour des problèmes de surendettement et de droit de la consommation, LA CIMADE pour le droit des étrangers, UFC Que Choisir pour des problèmes de droit de la consommation),
- Í **des associations d'écrivains publics** (Association Franco-Asiatique, Frontaliers Lorraine, AFEP, Centres Sociaux),
- Í **des associations d'aide aux victimes** (CIDFF Metz Thionville, CIDFF Moselle Est, ATAV, PROXIMITE),
- Í **et des associations de médiation familiale** (MARELLE, THIONVILLE MEDIATION, APSIS EMERGENCE, ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE MOSELLE, PROXIMITE).

Les structures d'accès au droit sont de plus en plus sollicitées par des personnes qui souhaitent obtenir une aide dans leurs démarches administratives du quotidien.

La fracture numérique est très présente en Moselle, et toutes les personnes n'ont pas accès à internet, ou ne comprennent pas ce qui leur est demandé. S'y ajoute le problème de la langue.

Ainsi, depuis le début de l'année 2020, des permanences d'écrivains publics sont proposées dans la majorité des structures d'accès au droit, assurées par des associations partenaires du CDAD de la Moselle.

Les avocats interviennent dans toutes les structures d'accès au droit de la Moselle.

Ce sont des partenaires privilégiés du CDAD. Les consultations sont gratuites pour les usagers.

L'année 2020 n'a pas permis la tenue de permanences régulières, en raison du mouvement de grève des avocats en début d'année 2020 et de la crise sanitaire qui a suivi.

Le CDAD finance l'ensemble des permanences, à l'exception de celles assurées à la MJD de Woippy et de Faulquemont, et aux Centres des Restaurants du Cœur du secteur de Metz, qui constituent des avantages en nature du Barreau de Metz.

A la MJD de Forbach, chaque permanence d'avocat (de 5 heures) est rémunérée 154 € T.T.C, financée à hauteur de moitié par le CDAD et moitié par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France. La convention signée en 2009 entre le Barreau de Sarreguemines, le CDAD et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a été annexée à la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Forbach régularisée le 7 décembre 2018.

Pour les PAD, certaines permanences sont cofinancées par des collectivités locales (Mairie de Creutzwald, Mairie de Château-Salins et Communauté de Communes du Saulnois), par le FIPD en 2020 pour les permanences assurées à la Maison des Adolescents de la Moselle à Metz et pour la permanence mise en place en octobre 2019 dans les locaux d'Inform'elles, et par la Préfecture dans le cadre de la Politique de la Ville pour les permanences assurées au PAD de Borny.

En 2020, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence a subventionné les permanences au PAD TJ de Sarreguemines à hauteur de 1500 €.

Le Barreau de Sarreguemines a assuré pendant la campagne d'hiver 2020/2021 des permanences gratuites d'avocats dans les centres des Restaurants du Cœur de Forbach et de Saint-Avold.

Les bons de consultation en droit du travail délivrés à la MJD de Woippy ont été supprimés en 2020.

Les notaires assurent des permanences dans toutes les structures d'accès au droit du département, à l'exception du PAD de Borny où l'association DUOVIRI renseigne les usagers dans les matières intéressant le notariat. Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre des Notaires de la Moselle. Les usagers sont satisfaits de ces permanences, car ils n'osent pas toujours pousser la porte d'une étude pour des renseignements. Certains ont un dossier en cours chez un notaire et viennent chercher des explications sur les termes des actes notariés dont ils ne comprennent pas la portée.

Le CDAD rémunère les permanences de l'association DUOVIRI par l'octroi d'une subvention.

Les huissiers interviennent dans les structures d'accès au droit de la Moselle. Depuis plusieurs années, quelques permanences sont assurées à la MJD de Forbach et à la MJD de Woippy.

Depuis 2018, ils interviennent également à la MJD du Val de Fensch.

Les usagers ne sollicitent pas ces consultations alors que ces professionnels sont tout à fait compétents pour les renseigner sur des problèmes de baux, de surendettement...

Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre Départementale des Huissiers de la Moselle.

La présence de partenaires institutionnels (DDD, conciliateur...) est fréquente dans les structures d'accès au droit :

Les **Délégués du Défenseur des Droits** (DDD) interviennent dans les MJD de Woippy, du Val de Fensch, de Faulquemont, et les PAD de Borny et de Château-Salins.

Les **conciliateurs de justice** sont présents dans toutes les structures d'accès au droit du département.

Une liste des permanences est régulièrement mise à jour par l'association des conciliateurs de justice de la Moselle sur le site du CDAD de la Moselle.

L'information à la médiation familiale fonctionne peu dans les structures d'accès au droit, exception faite à la MJD du Val de Fensch où 38 entretiens ont été assurés en 2020. Ce chiffre s'explique par l'initiative prise par les chefs de juridiction du TJ de Thionville en 2018 :

Les personnes convoquées devant le juge aux affaires familiales sont destinataires d'une invitation à rencontrer un médiateur familial à la MJD (un rendez-vous d'une quinzaine de minutes). Les parties à une affaire familiale sont ainsi orientées vers un médiateur familial dès lors que l'une d'elles a fait savoir en temps utile son adhésion à une médiation familiale (en retournant un coupon systématiquement joint aux convocations).

Ces personnes sont orientées prioritairement vers l'association THIONVILLE MEDIATION, qui a accepté d'augmenter le nombre de ses interventions à la MJD (une intervention par mois).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **maillage territorial** paraît globalement adapté et le CDAD est à l'écoute des partenaires qui sont sur le terrain.

L'implantation de **France Services** est une opportunité pour le CDAD de mettre en place des permanences dans des secteurs de Moselle où les usagers sont éloignés des services publics, dont l'accès au droit.

En 2020, 4 France Services ont été labellisées en Moselle : Enrange (sud de Thionville), Ennery (entre Metz et Thionville), Morhange (proche de Faulquemont) et Vic-sur-Seille (proche de Château-Salins).

En 2020, seules les France Services d'Entrange et de Morhange ont proposé des permanences d'accès au droit assurées par des associations, ainsi que des permanences de conciliateurs de justice.

3.1.5 Articulation avec les MJD

Le CDAD est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

La MJD de Woippy

Le CDAD est particulièrement vigilant sur le fonctionnement de cette structure. Mme Cordier, greffière à temps plein, et Mme Kircher, agent d'accueil, constituent un binôme de qualité. Depuis 2018, la fréquentation de la structure est en constante augmentation.

Le maire de Woippy a confirmé le maintien du poste d'agent d'accueil dans un courrier du 26 juin 2020.

Le problème de sécurité a été en résolu avec l'installation fin 2020 par la mairie d'un bouton poussoir reliant la structure au bureau de la police municipale.

Cependant, le problème de la vétusté des locaux de la MJD est toujours d'actualité. Un rapport établi le 6 mars 2020 par Monsieur Loisel, membre du Comité Technique de Proximité près la Cour d'Appel de Metz et du CHSCT de la Moselle, constate de nombreux dysfonctionnements pouvant avoir des effets néfastes sur la sécurité et la santé du personnel. Ce rapport a été adressé au SADJAV.

Suite à la période de confinement, la MJD n'a rouvert ses portes que le 4 juin 2020, après que la greffière et l'agent d'accueil aient modifié la disposition des bureaux et de la salle d'attente, dans le respect des conditions sanitaires. La municipalité ne s'est aucunement inquiétée des modalités de réouverture de la structure.

Madame Thomas s'est rendue sur place afin de fournir des masques, lotions désinfectantes et esuie-tout à destination des intervenants. Elle a pris les mesures pour installer les parois vitrées dans le hall d'accueil et dans le bureau de Madame Cordier, destinées à assurer la protection des personnes présentes de manière permanente ou régulière à la MJD. Ces parois ont été financées par la juridiction.

En l'absence de réponse aux nombreuses sollicitations du CDAD pour améliorer les conditions de travail du personnel en place, le Président du CDAD a annoncé, lors du Conseil de la structure du 30 septembre 2020, sa décision de trouver une autre commune ou collectivité locale prête à accueillir la MJD dans de meilleures conditions.

Le directeur commercial et des territoires de LOGIEST, propriétaire des locaux, était présent lors de ce Conseil et a proposé de chercher des locaux plus appropriés sur la commune de Woippy.

Après de multiples démarches et discussions, il a finalement été décidé d'une restructuration totale des locaux actuels. Un plan a été validé par le Président du CDAD, le maire de Woippy et LOGIEST, et des demandes de financement sont actuellement en cours.

Ces travaux vont permettre à la MJD de bénéficier de bureaux supplémentaires et ainsi pouvoir augmenter le nombre de permanences actuelles. Les relations avec la municipalité semblent s'être apaisées et la communication n'est plus rompue, un article a d'ailleurs été publié dans le journal local en mars 2021 pour mettre en avant la MJD.

La **MJD de Faulquemont** ne dispose pas de greffier. Lors de sa création en 2011, il était prévu un dispositif de contact visio-justice qui n'a jamais fonctionné.

Cette structure a un rythme de fonctionnement constant avec des permanences diverses. Les locaux et le personnel d'accueil sont financés par le District Urbain de Faulquemont.

La MJD a été fermée pendant toute la période du confinement, de mars à mai 2020. L'agent d'accueil a malgré tout répondu aux appels téléphoniques et a transféré les appels vers les associations qui ont assuré une permanence téléphonique.

Pour la **MJD de Forbach**, le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Sarreguemines.

Depuis mars 2019, un nouveau greffier, Monsieur Claine, y a été affecté à temps plein. Il est assisté de Madame Schmidt, agent d'accueil très impliquée dans la MJD, ayant géré seule la structure pendant de longues périodes.

La MJD a été fermée pendant toute la période du confinement, avec toutefois le maintien d'une permanence téléphonique et informatique quotidienne assurée par le greffier.

Dans un courrier en date du 4 novembre 2020 de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France adressé au Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines, il a été acté que le bâtiment qui accueille actuellement la MJD doit être démoli, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier du Wiesberg. Ainsi, la MJD devrait déménager en 2021, sous réserve de la disponibilité de nouveaux locaux et des contraintes liées à la situation sanitaire.

La **MJD du Val de Fensch** est la dernière création de MJD dans le département et fait l'objet d'un suivi attentif par le CDAD, qui est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Thionville. La structure connaît une affluence en constante augmentation grâce au travail des deux greffiers à mi-temps (Mmes Schnell et Gadani) et de l'agent d'accueil, Madame Kluska. Des permanences régulières y sont assurées dans des domaines très divers.

La MJD a été fermée durant le 1er confinement, du 16 mars au 11 mai 2020. Par la suite tout a été mis en place pour que la structure puisse rouvrir au public dans de bonnes conditions et dans le respect du protocole sanitaire. En outre, certaines permanences se sont tenues sous la forme téléphonique, les intervenant assurant le maintien de leurs missions de service public à distance.

Pour l'ensemble des MJD, le CDAD suscite ou accompagne toute action nouvelle dans le processus de création, de communication et de financement. Le CDAD est parfaitement informé de tout ce qui se passe au sein des MJD implantées dans chaque ressort de TJ.

Les questionnaires d'activités et les rapports d'activités des MJD constituent un support de travail essentiel pour le CDAD.

Un élève-attaché de l'IRA de Metz (48ème promotion – Louis Pasteur – 2020/2021) a rédigé un mémoire de professionnalisation sur l'évaluation de la politique de l'accès au droit et à la justice dans le département de la Moselle au travers des MJD. Le CDAD l'a accompagné dans ses recherches et analyses.

3.2 Actions du CDAD

3.2.1 Actions thématiques

- ❖ **En faveur des détenus : /**
- ❖ **En faveur des personnes étrangères :**

Depuis mars 2019, l'association LA CIMADE assure des permanences hebdomadaires à la MJD de Woippy. Cette association gère ses rendez-vous par téléphone et par mail.

Depuis la crise sanitaire, les dossiers des personnes sont traités par courriel et par téléphone.

En 2020, il y a eu 71 personnes reçues à la MJD de Woippy. A ce chiffre s'ajoutent les dossiers traités par courriel et par téléphone, à savoir une quarantaine par mois.

- ❖ **En faveur des personnes en situation de handicap : /**

❖ **En faveur des personnes hospitalisées :**

L'association CIDFF Metz-Thionville intervient en milieu hospitalier à Metz au CHR de Mercy au SPUL (service d'accueil psychiatrique) ainsi qu'à l'UMJ à l'HIA Legouest (cf supra, données chiffrées en § 3.1.2)

❖ **En faveur des jeunes :**

En 2020, aucune classe n'a pu assister à des audiences correctionnelles, en raison du mouvement de grève des avocats jusqu'à mi-mars 2020, et de la crise sanitaire. Pour des raisons de santé publique, les classes ne sont plus acceptées au sein des tribunaux.

L'action de reconstitution d'audience a été également annulée pour 2020 en raison de la crise sanitaire.

L'action «Ciné-Justice» a été reconduite en 2019/2020 avec la projection du film «Jusqu'à la garde» de Xavier Legrand. Grâce à un partenariat avec la faculté de Metz, ce film a été projeté dans un amphithéâtre de la faculté à Metz en présence de 450 lycéens le 31 janvier 2020. Ce film fort a particulièrement marqué les élèves qui ont été surpris par sa violence et sa tension.

A l'issue de la projection, des magistrats, et avocats ont pu échanger avec les élèves. Une psychologue de l'association AIEM, qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales, a pu témoigner du quotidien et de l'aide qu'il est possible d'apporter à ces victimes.

La Région Grand Est est partenaire de cette action en finançant les déplacements des lycéens vers les lieux de projection du film.

La projection fixée le 19 mars 2020 à l'antenne de la faculté de droit de Sarreguemines a été annulée, en raison de la crise sanitaire.

Un village de la sécurité routière était programmé en juin 2020 à Metz, à l'initiative de la Préfecture de la Moselle. Le CDAD avait été sollicité pour travailler avec des collégiens sur une reconstitution d'audience d'une affaire d'homicide involontaire suite à un accident de la circulation. Cette manifestation a été annulée.

Pour toutes ces actions, le CDAD bénéficie du soutien de la DSDEN de la Moselle (Education Nationale).

❖ **En faveur des personnes âgées :**

Pour la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 25 mai 2020, le CDAD avait en projet de se déplacer dans deux résidences seniors du département, afin de présenter l'accès au droit aux personnes âgées. La Chambre des Notaires avait été sollicitée ainsi que les associations CIDFF Metz-Thionville et CLCV, pour proposer aux résidents une information juridique adaptée à leurs besoins. Cette manifestation a été annulée en raison de la crise sanitaire.

❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Pour mémoire : permanences dans les centres de l'association les Restaurants du Cœur pendant la campagne d'hiver (cf § 3.1.2)

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

Dans le prolongement du colloque sur le traitement judiciaire des violences conjugales organisé par le Parquet de Sarreguemines en septembre 2019, la plaquette d'information pour le secteur de Sarreguemines, Sarralbe et Bitche a été mise à jour et réimprimée en 1000 exemplaires, financée par le CDAD.

Sur le même modèle, une plaquette pour le secteur de Sarrebourg et Phalsbourg a été conçue avec l'association CMSEA Espoir de Forbach et imprimée en 1000 exemplaires fin octobre 2020.

La plaquette pour le secteur de Moselle Centre, Morhange et Pays du Saulnois a été validée fin décembre 2020, et imprimée en 1000 exemplaires en mars 2021.

D'autres secteurs sont en projet pour 2021.

❖ **En faveur des familles :**

Le CDAD n'a pas initié d'action nouvelle mais a poursuivi son soutien aux associations de médiation familiale qui en ont fait la demande.

❖ **Autre : Regroupement CDAD de l'Est**

Pour la quatrième année consécutive, un regroupement des CDAD de l'Est était programmé le 26 mars 2020 à Metz, avec à l'ordre du jour le CDAD et ses partenaires (professionnels du droit, réseau associatif) et les MARD.

Cette manifestation, qui devait réunir les présidents et coordinateurs des CDAD de l'Est de la France, a été annulée en raison de la crise sanitaire.

3.2.2 Actions de communication

En raison de la crise sanitaire, aucune action de communication n'a été possible.

3.2.3 Outils de communication

Le site internet du CDAD est régulièrement mis à jour par Madame Thomas. Toutes les actions sont mises en avant. Plus de 400 personnes consultent le site chaque jour. Il constitue donc un vecteur d'information fiable important, surtout pendant la crise sanitaire où les usagers ont pu avoir accès aux permanences téléphoniques d'associations partenaires du CDAD, et plus particulièrement des associations qui viennent en aide aux femmes victimes de violences conjugales dans le département.

Le CDAD a créé des affiches pour « Ciné Justice » afin de promouvoir cette action auprès des étudiants du campus de Metz et de Sarreguemines.

Le CDAD a financé l'impression de 1000 plaquettes d'information sur les numéros utiles pour les personnes victimes de violences conjugales dans les secteurs de Sarreguemines, Sarralbe et Bitche, et Sarrebourg et Phalsbourg.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2020 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2020

4.1.1 S'agissant des actions du CDAD de la Moselle avec les projets du BADM :

- Accueil renforcé dans les CDAD des fonctionnaires et magistrats stagiaires : /

- Réalisation d'actions communes avec d'autres CDAD :

La rencontre entre les CDAD de l'Est organisée en 2020 par le CDAD de la Moselle a été annulée en raison de la crise sanitaire.

- Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends :

Le CDAD est en relation avec l'association des conciliateurs de justice de la Moselle sur la mise en place d'un ou plusieurs conciliateurs de justice dans les structures d'accès au droit et dans les nouvelles France Services labellisées.

L'association établit régulièrement la liste des conciliateurs indiquant les lieux, jours et horaires des permanences. Cette liste est à disposition des usagers sur le site internet du CDAD.

S'agissant de la médiation, des permanences d'information à la médiation sont proposées dans les structures d'accès au droit mais elles sont peu sollicitées, à l'exception de celles proposées à la MJD du Val de Fensch. La liste des médiateurs établie par la Cour d'Appel de Metz est disponible sur le site internet du CDAD.

- Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations/fédérations :

Depuis 2013, le CDAD de la Moselle propose des permanences d'avocats et de juriste dans des centres des Restaurants du Cœur durant la campagne d'hiver.

Les avocats du Barreau de Metz et de Sarreguemines assurent des permanences mensuelles gratuites, non rémunérées par le CDAD. Madame Thomas assure des permanences au centre de Fameck.

Sous l'impulsion du CDAD de la Moselle, l'association La Cimade assure des permanences depuis mars 2019 en Moselle, et plus particulièrement à la MJD de Woippy.

- Association des autres chefs de juridiction de tous les TJ du département aux actions et réflexions du CDAD :

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative lors des assemblées générales du CDAD, en qualité de personnes qualifiées.

Ils sont systématiquement associés aux actions et réflexions qui concernent l'accès au droit sur leur territoire, et sont en contact régulier avec le président du CDAD de la Moselle.

A titre d'exemple, le CDAD met à contribution les TJ de Sarreguemines et Thionville pour les actions à destination des jeunes (reconstitutions d'audience et Ciné-Justice en 2019).

- Organisation de formations sur le handicap avec l'association Droit Pluriel : /

- Partenariat du CDAD avec les France Services : En 2020, quatre France Services ont été labellisées en Moselle. Madame Thomas a été nommée référente pour les formations des agents d'accueil des structures ainsi que pour répondre aux questions des agents d'accueil dans le cadre de l'accès au droit.

Le CDAD a participé à la mise en place de permanences de conciliateurs de justice dans les France Services et a cofinancé des permanences de l'association CIDFF Metz Thionville dans la France Services d'Entringe.

- Le bon fonctionnement des MJD du département et leur ancrage local :

Le CDAD s'assure du bon fonctionnement des quatre MJD du département, en collaboration avec les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines pour la MJD de Forbach et de Thionville pour la MJD du Val de Fensch. En 2020, trois Conseils ont pu être organisés (Woippy, Forbach et Val de Fensch) malgré la crise sanitaire.

Depuis quelques années, le CDAD est très vigilant sur les conditions de travail des agents de la MJD de Woippy. Le SADJAV est régulièrement mis au courant de l'évolution de ce dossier.

Le CDAD est également attentif au projet de déménagement de la MJD de Forbach dans un quartier qui ne relève plus, au sens large, de la politique de la ville.

- L'implantation des PAD dans les tribunaux judiciaires :

Depuis 2016, des PAD sont implantés dans chaque tribunal judiciaire du département, dans un bureau proche du SAJJ.

A Metz, il s'agit de permanences hebdomadaires d'avocat, sur rendez-vous pris par le secrétariat de l'Ordre des avocats du Barreau de Metz.

A Sarreguemines, il s'agit de permanences bimensuelles d'avocat, sur rendez-vous pris par le secrétariat de l'Ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, ainsi que de permanences bimensuelles assurées par l'association CIDFF Moselle-Est, sans rendez-vous.

A Thionville, il s'agit de permanences bimensuelles d'avocat, sur rendez-vous pris par le secrétariat de la MJD du Val de Fensch.

Depuis 2019, l'association CIDFF Metz-Thionville assure des permanences bimensuelles d'accès au droit et d'aide aux victimes, au Tribunal de Proximité de Sarrebourg, sur rendez-vous pris au siège de l'association.

4.1.2 S'agissant de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement du CDAD

La crise sanitaire a eu un impact sur le fonctionnement du CDAD et plus particulièrement sur les structures d'accès au droit.

Dès le premier confinement en mars 2020, et suite à la fermeture des juridictions et des structures d'accès au droit, Madame Thomas, en télétravail, a assuré le relais entre les usagers et les associations. Afin qu'elle soit facilement joignable, il a été décidé d'acquérir un téléphone portable et le numéro a été mis en ligne sur le site du CDAD et communiqué aux associations partenaires du CDAD. Par contre, n'ayant pas accès à son adresse mail structurelle (cdad-moselle@justice.fr), Madame Thomas a utilisé une adresse personnelle (thomasvirginie57@gmail.com) pour communiquer avec les usagers et les partenaires, ce qui n'a pas facilité les échanges.

Monsieur Brard, volontaire en service civique, également en télétravail, a profité de cette période pour mettre à jour le site internet du CDAD.

Lors du Conseil d'Administration du CDAD du 2 juillet 2020, il a été décidé d'attribuer les subventions aux associations sans tenir compte de la période de confinement, car la majorité a assuré des permanences par téléphone et par mail, et le CDAD doit continuer à soutenir financièrement ces associations partenaires.

Grâce à des crédits supplémentaires du Ministère de la Justice, le CDAD a pu pourvoir en équipements sanitaires les intervenants des structures d'accès au droit.

De nombreuses actions ont été annulées (reconstitutions d'audience, Journée Nationale de l'Accès au Droit, rencontre des CDAD de l'Est), sans pouvoir fixer de date de report.

Le président du CDAD et Mme Thomas se sont déplacés dans les structures tout au long de l'année 2020 et ont assisté en présentiel aux Conseils des MJD de Woippy (30 septembre 2020), du Val de Fensch (21 octobre 2020) et Forbach (26 novembre 2020), ainsi qu'au comité de pilotage du RAD de Phalsbourg (20 novembre 2020), permettant d'échanger avec les acteurs de terrain.

4.2 Perspectives pour l'année 2021

4.2.1 Moyens prévisionnels

Projection budgétaire pour l'année 2021 :

Charges prévisibles :

Frais de personnel : 68 300 €

Permanences d'avocats : 58 100 €

Subventions associations : 76 900 €

France Services : 8 000 €

Ecrivains publics : 6 200 €

Communication : 2 000 €

Logiciel comptable, site internet, assurance, formation, frais divers : 21 100 €

TOTAL : 240 600 €

Recettes prévisibles :

Chancellerie : 210 000 €

Conseil Départemental : 14 000 €

Metz Métropole : 5 000 €

CARPA : 1 000 €

Association départementale des Maires de Moselle : 500 €

UDAF : 100 €

FIPD : 3 000 €

Politique de la Ville : 4 000 €

Subvention Sarreguemines Confluence : 3 000 €

TOTAL : 240 600 €

Soit un budget équilibré.

En 2021, il est prévu une refonte complète du site internet du CDAD afin que les usagers puissent trouver plus facilement les informations qu'ils recherchent.

Du fait du départ de Madame Mio, agent comptable, il a été décidé d'acquérir un ordinateur et un logiciel comptable compatible avec le fonctionnement des GIP, à compter de 2021. Le prestataire GFI a été sélectionné, nécessitant une formation de deux jours, sur site, pour le nouvel agent comptable et Madame Thomas.

S'agissant des effectifs, le contrat de travail de Madame Thomas a été renouvelé pour 3 ans, du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2022, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du CDAD le 13 juin 2019.

Il a été décidé de ne pas recruter de nouveau volontaire service civique pour 2021. Depuis le 1er janvier 2021, une chargée de mission au cabinet du Président du Tribunal Judiciaire a dans ses missions celle d'assister Madame Thomas, notamment sur la refonte du site du CDAD.

4.2.2 Actions prévisionnelles

. Point Justice

Dans le prolongement de la dépêche du Ministre de la Justice du 9 décembre 2020 relative au réseau d'accès au droit point-justice, le CDAD a informé les personnes en charge des structures d'accès au droit du département qu'à compter de 2021, les MJD, PAD/RAD et AJ seraient réunis sous une appellation unique: « point-justice », afin de rendre le réseau d'accès au droit plus lisible et plus visible pour les usagers.

La Moselle dispose de deux antennes de justice (Behren-lès-Forbach et Creutzwald). En 2020, le SAD-JAV avait sollicité le CDAD afin de réfléchir sur la transformation de ces deux structures. A l'annonce des nouvelles mesures prises par le ministre de la justice, les points-justice de Behren-lès-Forbach et de Creutzwald ont remplacé les antennes de justice.

Le CDAD doit veiller à ce que tous les lieux d'accès au droit du département arborent le logo point-justice. Ainsi, Madame Thomas est en lien avec les collectivités en charge des structures pour remplacer les panneaux signalétiques actuels, et communiquer sur cette modification.

. France Services

En janvier 2021, trois nouvelles France Services ont été labellisées en Moselle : Boulay, Ancy-Dornot et Dabo.

A Boulay, la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB), porteur du projet, avait sollicité le CDAD dès le mois de septembre 2020, afin de mettre en place des permanences d'accès au droit dans la nouvelle Maison des Services, en attente de labellisation.

Ainsi, dans cette structure, les avocats du Barreau de Metz y assurent une permanence mensuelle. Il s'agit de la première France Services en Moselle qui propose des consultations d'avocat.

Les associations ADIL 57, CIDFF Metz-Thionville et CLCV assurent également des permanences mensuelles. La conciliatrice de justice qui assurait des permanences à la mairie de Boulay est désormais présente à la France Service deux fois par mois.

A Dabo, le CDAD a également été approché par La Poste, porteur du projet. Des permanences mensuelles d'un conciliateur de justice et de l'association CIDFF Metz Thionville sont proposées.

Enfin, à Ancy-Dornot, une permanence d'un conciliateur de justice a été validée et une permanence d'avocat est envisagée.

D'autres structures sont en cours de labellisation.

Il est prévu 33 France Services dans le département d'ici 2022.

S'agissant du partenariat entre le CDAD de la Moselle et les France Services, et suite aux recommandations du SADJAV du 23 décembre 2019, Madame Thomas a été désignée référente A +, ayant vocation à répondre directement sur la messagerie A + créée pour répondre le plus rapidement possible aux questions urgentes.

Madame Thomas a également été nommée référente formation. Elle a ainsi pu présenter l'accès au droit aux agents d'accueil des France Services labellisées. Elle propose pour chaque structure un livret indiquant les lieux d'accès au droit les plus proches, les permanences des associations et des professionnels du droit.

Il a été demandé aux CDAD de se rapprocher en amont des conciliateurs afin de préparer leur implantation dans les France Services dans les meilleures conditions et le plus en amont possible.

L'objectif est atteint : dans les France Services labellisées en Moselle, une permanence de conciliateur est ou sera proposée (depuis le mois de février 2021 à Ennery et dès la fin de travaux d'aménagement pour Vic-sur-Seille).

Enfin, le CDAD a prévu dans son budget prévisionnel 2021 une ligne de crédits spécifiques pour la mise en place de permanences de professionnels du droit et d'associations dans les France Services de Moselle.

. Permanences d'écrivains publics

Une nouvelle permanence d'écrivain public doit se mettre en place en 2021 au Point Justice de Château-Salins.

. Regroupement CDAD de l'Est

Suite à l'annulation du 4ème regroupement des CDAD de l'Est prévu à l'origine à Metz le 26 mars 2020, le CDAD de la Moselle envisage de fixer une nouvelle date au cours du 2ème semestre 2021, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

. Journée Nationale de l'Accès au Droit du 25 mai 2021

Pour cette journée, le CDAD a proposé à une radio locale, « RCF JERICO MOSELLE » de mettre en avant l'accès au droit en Moselle au cours du mois de mai 2021. L'émission « Le Bon Conseil » diffusée le lundi à 19h30 proposera d'échanger durant cinq lundis du mois de mai 2021 avec des professionnels et des associations sur le thème de l'accès au droit.

Avocats, notaires, conciliateurs de justice, greffier de MJD, et associations ont répondu favorablement à cette intervention radiophonique.

Ces émissions pourront également être écoutées en podcast.

. Nuit du Droit du 4 octobre 2021

Le CDAD a en projet de proposer des lectures durant cette Nuit du Droit, en partenariat avec les Bibliothèques et Médiathèque de la ville de Metz.

. Plaquettes sur les violences conjugales

Dans le prolongement de la plaquette sur les violences conjugales destinée au secteur de Sarreguemines/Sarralbe/Bitche et Phalsbourg/Sarrebourg le CDAD travaille avec le réseau CMSEA – ESPOIR de Forbach afin que d'autres secteurs du département puissent disposer d'une plaquette personnalisée; ces plaquettes sont adaptées à chaque territoire afin de fournir des renseignements pratiques aux victimes, aux travailleurs sociaux et divers intervenants. En 2021, la plaquette du secteur de Moselle Centre/Morhange/Pays du Saulnois a été imprimée en 1000 exemplaires.

. Plaquettes sur l'accès au droit des jeunes

Le CDAD travaille avec la DSDEN et la PJJ pour proposer une plaquette avec tous les numéros et sites internet utiles aux jeunes qui participent à l'expo 13-18: Questions de Justice.

. Refonte du site internet du CDAD de la Moselle

Le site internet du CDAD de la Moselle va être complètement repensé et rénové, afin de rendre l'accès au droit plus lisible et plus visible pour les usagers, et améliorer ainsi la justice de proximité.

4.2.3 Observations éventuelles

Après une année très mouvementée, le CDAD de la Moselle n'a pas eu d'autre choix que de s'adapter aux circonstances. De nombreuses manifestations ont dû être annulées (reconstitutions d'audience, Ciné-Justice, Journée Nationale de l'Accès au Droit, Regroupement des CDAD de l'Est) avec l'espoir de pouvoir les organiser en 2021, voire en 2022, au vu de l'évolution de la crise sanitaire.

METZ, le 15 avril 2021

Pierre WAGNER
Président du Tribunal Judiciaire de Metz
Président du CDAD de la Moselle